



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

UNION DE LA VIENNE

Objet : Renouvellement quadriennal.

Poitiers le 13 janvier 2021.

Mesdames, Messieurs les DDEN de la Vienne,

Comme vous le savez notre mandat de Délégué(e) Départemental(e) de l'Éducation Nationale expire le 31 août 2021. Afin de poursuivre cette mission et de la faire connaître, et en lien avec les services de l'Éducation Nationale, nous vous invitons à renouveler votre candidature et à en parler autour de vous dans le but de trouver un DDEN pour chaque école.

Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale a adressé une lettre aux directeurs et directrices rappelant l'importance des DDEN.

Celle-ci est accompagnée :

- d'une notice de candidature
- de la demande d'un extrait B3 du casier judiciaire afin de répondre aux critères mentionnés à l'article D241-24 du Code de l'Éducation.

Pour obtenir le B3, c'est simple : il vous suffit de cliquer sur le lien suivant :

<https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>

- d'une information sur les dispositions relatives au Règlement Général sur la Protection des Données.

Pour préparer au mieux le renouvellement quadriennal de la période 2021/2025, notre Union Départementale (UD) demande à chaque DDEN actuellement en fonction de renouveler si possible sa candidature et d'inviter des personnes qu'il connaît, amies de l'école publique attachées à la laïcité, à en faire autant.

Nous vous serons donc reconnaissants de bien vouloir remplir la notice de candidature jointe, signer la Charte du Délégué Départemental de l'Éducation Nationale et nous la retourner accompagnée de l'extrait B3 de casier judiciaire.

Ces documents peuvent nous être adressés :

- soit par voie électronique à l'adresse mariejocouDDENvienne@orange.fr
- soit par courrier à
UD-DDEN86
16 rue de la Brouette du Vinaigrier,
86005 POITIERS CEDEX

Si, comme nous ne le souhaitons pas, vous ne voulez pas renouveler votre candidature, nous vous remercions de bien vouloir nous en faire part par écrit et vous demandons alors d'avoir l'obligeance de transmettre ces documents à une personne que vous connaissez et qui souhaiterait pérenniser votre engagement en faveur de l'école publique. Celle-ci pourra alors nous les faire parvenir.



FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE

UNION DE LA VIENNE

La désignation à la fonction de DDEEN fait l'objet d'un arrêté officiel après avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN). Ensuite, c'est notre UD qui affecte, avec leur accord, les DDEEN dans les écoles, C'est pourquoi, il est important que les candidatures nous parviennent avant **le 24 février 2021**. Toute candidature arrivée au-delà de cette date, risquerait de ne pas pouvoir être traitée pour le premier septembre, ce qui serait regrettable car il est bon de commencer un mandat dès la rentrée scolaire.

Nous vous savons gré de l'intérêt que vous portez à la fonction de DDEEN et vous prions, Madame, Monsieur, de croire en nos meilleures salutations.

Pierre Vallat
Président

pvallat2@gmail.com

07.82.06.78.39

Marie-Josèphe Courtois, Vice - Présidente
Chargée des relations avec les DDEEN

mariejocouDDENVienne@orange.fr

06.20.44.55.94